

Pétitions

M. le Président: Le député de Kamloops—Shuswap a la parole.

M. Riis: Si j'invoque le Règlement, monsieur le Président, c'est pour faire savoir au leader adjoint du gouvernement à la Chambre que nous apprécions beaucoup les ordres de ce genre qui nous permettent de planifier à l'avance, car de nombreux députés sont ailleurs ou absents de la Chambre aujourd'hui.

J'aimerais demander au leader adjoint du gouvernement à la Chambre de nous faire savoir le plus tôt possible quels jours seront consacrés au débat de troisième lecture, tout particulièrement à quel moment nous serons appelés à nous prononcer, de façon à prévenir les députés suffisamment d'avance afin qu'ils s'arrangent pour être présents à Ottawa en vue de ce vote important.

M. le Président: Avant que le ministre d'État n'aborde son second point, je dois savoir ce que la Chambre en pense. Je crois m'apercevoir qu'elle est d'accord avec l'idée du ministre d'État telle que le député de Kamloops—Shuswap l'a exprimée.

Quant à la deuxième question, peut-être le ministre d'État souhaite-t-il répondre.

M. Lewis: Oui, j'y tiens beaucoup, monsieur le Président. Pour permettre aux députés d'organiser leur horaire, nous reviendrons à la Chambre, sinon demain, vraisemblablement au début de la semaine prochaine, pour préciser quand auront lieu les deux derniers jours du débat. Je suis ouvert à toute idée quant à la façon de faciliter aux députés la participation à ce vote.

* * *

● (1520)

PÉTITIONS

ON DEMANDE LE RETRAIT DU PROJET DE LOI SUR LES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 106 du Règlement, une pétition d'un certain nombre de mes électeurs qui estiment que le Canada a besoin d'excellents services de garderie qui soient accessibles à tous et de prix abordable.

Selon eux, le projet de loi sur les services de garde d'enfants que nous débattons aujourd'hui, ne comporte ni objectifs nationaux ni dispositions financières suffisantes. Il ne garantit pas aux familles canadiennes l'accès à des services de garde d'enfants de haute qualité. Comme ils estiment, en général, que le projet de loi ne sert pas au mieux les intérêts des enfants, des femmes ou des familles, ils demandent humblement au Parlement de le retirer immédiatement.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition d'un certain nombre d'électeurs

de Spadina et d'autres circonscriptions de Toronto qui se préoccupent de l'accord commercial négocié entre le premier ministre (M. Mulroney) et le président des États-Unis. Ils estiment que cet accord menace la souveraineté nationale et que le premier ministre n'avait pas le mandat de le négocier. Selon eux, par suite de cet accord le Canada ne pourrait pas adopter les programmes économiques, sociaux et culturels qui lui conviennent et il s'intégrerait davantage au complexe industriel et militaire nord-américain.

Pour ces raisons, ils demandent au Parlement de veiller à ce que l'accord commercial Mulroney-Reagan fasse l'objet d'un débat national et que des élections générales aient lieu avant sa mise en oeuvre.

M. le vice-président: Pour un rappel au Règlement, le député de Kamloops—Shuswap.

M. Riis: Je n'invoque pas le Règlement, monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter. J'aurais dû la présenter en même temps que la précédente. Si vous me donnez la parole, je vais la présenter immédiatement.

M. le vice-président: C'est possible s'il y a consentement unanime.

Des voix: D'accord.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, encore aux termes de l'article 106 du Règlement, je suis heureux de présenter un pétition au nom d'un certain nombre de pétitionnaires qui croient que le projet de libre-échange menace notre société. Il sont d'avis que le gouvernement n'a pas le mandat de négocier le libre-échange avec les États-Unis et que l'Accord va nous empêcher de planifier notre avenir économique, social et culturel.

Ils expriment d'autres inquiétudes, mais je résume simplement leur argument final en disant qu'ils exigent un débat national sur l'entente commerciale, ouvrant la voie pour des élections générales nationales avant la signature définitive de l'Accord.

OPPOSITION AU PLAN D'ENTREPRISE DE POSTES CANADA

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Canadiens qui s'inquiètent de la réduction des services postaux effectuée par le gouvernement. Ils pensent que c'est au détriment des usagers que le service va se détériorer à cause de ces réductions. Ils croient aussi que, conformément à cette politique, on ferme beaucoup de bureaux de poste ruraux, on supprime des routes rurales et beaucoup de Canadiens font face à des réductions de service considérables.

En conséquence, vos pétitionnaires demandent humblement au Parlement de faire en sorte que l'amélioration des services devienne la priorité de la Société canadienne des postes et que la Société cesse de fermer les bureaux de poste régionaux et les succursales postales des centres urbains.